

Deuxièmement, cette ressource a toujours été considérée comme propriété commune et cela ne devrait pas changer. Certains peuvent être tentés d'appliquer les théories économiques traditionnelles aux pêches, mais tout concept qui va à l'encontre du principe de la propriété commune ne fait qu'embrouiller la situation. Les véritables pêcheurs éprouvent d'énormes difficultés, et nous serions mal avisés de dire que certains d'entre eux, mais pas d'autres, auront un droit de propriété sur ces ressources. Cela créerait du ressentiment et des conflits, éliminant du coup la possibilité que tous les intéressés s'unissent pour régler leurs problèmes.

La troisième condition, c'est que les membres de ce secteur participent à la gestion des pêches. C'est plus qu'une simple question de consultation, contrairement à ce que le document de travail laisse entendre:

Afin d'essayer de régler ces difficultés, le ministère des Pêches et des Océans s'engage à consulter de très près les pêcheurs commerciaux et les groupes d'amateurs de pêche sportive, en collaboration avec des organismes comme le conseil consultatif du ministre, le conseil consultatif de la pêche sportive, les autochtones et d'autres organismes publics.

C'est bien beau tout cela, et c'est d'ailleurs le genre de déclaration fracassante qu'on trouve à la fin de tous les communiqués du gouvernement. Malheureusement, cela ne veut pas dire grand-chose.

On nous a dit que le conseil consultatif du ministre avait déjà fait des recommandations au gouvernement dans une foule de domaines. Au lieu de les adopter, le gouvernement a formé un nouveau groupe d'étude présidé par un bureaucrate.

Nous préconisons la création d'un conseil de gestion nommé par les divers groupes d'intéressés chargé d'établir les lignes directrices et de faire rapport directement au ministre. Le public devrait être tenu au courant de la nature et du pourquoi des recommandations. Dans les circonstances actuelles, les décisions difficiles vont plaire à certains et déplaire à d'autres, mais c'est la seule façon de leur donner suite. L'avantage immédiat, c'est que la politique va être définie par ceux qui connaissent le mieux ce secteur et l'impact que les décisions ont sur lui. En les obligeant à publier leurs délibérations on sera sûr d'être tenu au courant.

Il semble y avoir un large appui en faveur d'une forme quelconque de rachat volontaire. C'est l'Office qui devrait mettre au point les détails d'un programme de ce genre. Il définirait par exemple les objectifs de réduction tendant à assurer la rentabilité des entreprises restantes. Un pareil programme devrait démarrer immédiatement, avec au départ des capitaux fédéraux qui seraient remboursés par les sociétés au fur et à mesure qu'elles profiteraient des effets bénéfiques de la réduction de la flotte et de la revalorisation de la pêche.

J'ai remarqué que le document de travail ne prévoit rien au sujet de l'habitat dans aucune de ses quatre options de stratégie. La protection et la revalorisation de l'habitat sont une condition *sine qua non* de l'existence de la pêche. Sans habitat, il n'y a pas de pêche, à moins de prétendre sans rire que la pisciculture et l'aquaculture sauraient remplacer l'habitat naturel et les stocks naturels.

Laisser les choses en venir là, ce serait renoncer à notre héritage. Le ministre a publié un document de travail intitulé: «Vers une politique de gestion de l'habitat halieutique». Le ministère a proposé ce qui suit:

Les subsides

Le ministère devra viser à éviter des pertes nettes de capacité productive dans les habitats qui font vivre la pêche canadienne.

Voilà un objectif valable, qui risque cependant de ne pas s'appliquer dans chaque cas. Toutefois il concerne certains lieux bien délimités, et il ne répond pas au défi de reconstituer l'habitat considéré dans son ensemble, afin de consacrer en Colombie-Britannique l'objectif souhaitable d'un gain net d'habitat. Cependant, il y a une autre proposition du ministère qui porte sur la conservation, le rétablissement et le développement de l'habitat halieutique. Elle figure dans son document de travail.

Le document de travail dont je viens de parler précise bien que ni l'un ni l'autre de ces objectifs ne s'est encore traduit en prise de position de la part du gouvernement. Il y est dit également que le fait qu'ils figurent dans le document ne signifie absolument pas que ces principes seront adoptés. Peut-être faudra-t-il examiner davantage la question de l'absence de perte nette en certains lieux bien délimités, mais en tout cas, en Colombie-Britannique, il n'est pas besoin de discuter davantage pour savoir que l'habitat halieutique en général devrait connaître un gain net.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés va aborder une nouvelle étape. Le professeur Pearse a recommandé de faire preuve de prudence au moment d'aborder cette nouvelle étape, de façon à évaluer les succès et les échecs. C'est vraisemblablement un excellent conseil, notamment en ce qui concerne la mise en valeur des alevins. Cependant, doute-t-on vraiment que l'on puisse sauver les ruisseaux et reconstituer les réserves de poissons? On constate déjà à certains endroits des signes de réussite. Nul doute qu'en réduisant le nombre des bateaux de pêche et en réglementant à nouveau les prises, on ne suscite de problèmes pendant encore longtemps. Pourtant, le moment semble venu de faire ce qu'il faut pour réintroduire de nouvelles espèces partout où c'est possible et pour les mettre en valeur. Compte tenu des efforts déployés et des moyens mis en œuvre jusqu'à maintenant, le taux d'accroissement des stocks de poisson devrait beaucoup s'accélérer.

La deuxième étape du Programme de mise en valeur des salmonidés devrait être abordée sans tarder. Ce sont les pêcheurs rendus inactifs par suite de la réduction du nombre de bateaux de pêche et du ralentissement de l'activité économique qui, autant que possible, devraient faire le travail nécessaire.

En terminant, je dirai que si les pêcheurs sont aux prises avec d'énormes difficultés, c'est parce que les gestionnaires ne se sont guère souciés du cycle biologique des saumons. A cause de leur négligence, nous devons accepter pendant un certain temps de réduire le nombre de nos bateaux et le volume de nos prises. Nous pourrions facilement nous leurrer en pensant que c'est tout ce que nous devons faire. Que c'est la faute du passé. Dorénavant, nous devons au contraire faire tout ce qu'il faut pour assurer la survie du saumon—protéger et revivifier son habitat, mettre en valeur les stocks et les bien gérer. A cette condition, nous pourrions assurer la survie du saumon à toutes les étapes de son développement, depuis le moment où les œufs fertilisés sont déposés au fond d'un clair vivier jusqu'au moment, tragique entre tous, où ces magnifiques poissons se rendent dans les zones de frai pour donner naissance à la génération suivante.